

Le lycée Jean Monnet met à la disposition des étudiants de ses sections BTS un système de location des livres scolaires. Ce dispositif est confié à COGEMASUP JEAN MONNET, association coopérative gérée bénévolement par des professeurs du lycée Jean Monnet.

Ce service permet aux étudiants de disposer dès le jour de la rentrée :

- de l'ensemble des manuels <sup>(1)</sup> à un coût bien inférieur au prix d'achat réel <sup>(2)</sup>
- d'une remise de 30% sur l'achat du matériel pédagogique nécessaire (DNMADE, BTS ERA et SCBH) <sup>(3)</sup>

Pour bénéficier de ce service, il faut : • être inscrit en section de techniciens supérieurs ou en section DNMADE  
• adhérer à l'association COGEMASUP

(1) Tout étudiant inscrit en section de techniciens supérieurs doit être en possession de tous ses manuels dès la rentrée scolaire.

(2) Pour les étudiants souhaitant acheter les manuels par leurs propres moyens, la liste des ouvrages est disponible au CDI du Lycée Jean Monnet Site Métare.

(3) Tout étudiant inscrit en section DNMADE, BTS ERA, BTS Design de produits, doit être en possession du matériel nécessaire dès la rentrée scolaire.

## BTS SYSTEMES CONSTRUCTIFS BOIS HABITAT 1<sup>ère</sup> année : PROCEDURE A SUIVRE

### 1 - REMISE DE DEUX CHÈQUES LE JOUR DE LA RENTREE :

• chèque d'adhésion à COGEMASUP et de location des manuels : 55 euros (adhésion 5 € + location 20 € + achat de matériels 30 €)

• chèque de caution : 155 euros (ce chèque, non encaissé, est rendu lors de la restitution des ouvrages s'il n'en manque aucun)

☞ En cas de non-restitution, le chèque est encaissé

☞ Tout ouvrage perdu ou anormalement abimé est facturé à son prix d'achat neuf

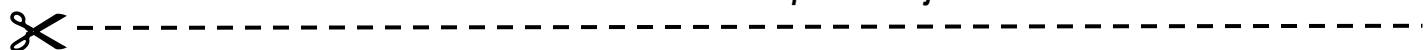
Chaque chèque doit : - indiquer au dos le nom, le prénom et la section BTS de l'étudiant  
- être établi à l'ordre de COGEMASUP JEAN MONNET

• En cas de départ de l'étudiant en cours d'année, un rendez-vous sera fixé pour la restitution des manuels :

- départ avant le 01/11 : seule la location des manuels (hors ouvrages consommables) est remboursée, et le chèque de caution est rendu
- départ à partir du 01/11 inclus : seul le chèque de caution est rendu

• Toute absence au rendez-vous fixé pour la restitution des livres entraîne l'encaissement immédiat du chèque de caution

*Les manuels seront distribués à une date et un horaire précisés le jour de l'accueil des étudiants*



### 2 - ADHESION A COGEMASUP JEAN MONNET

(ce bulletin d'adhésion est à rendre LE JOUR DE LA RENTREE, accompagné des deux chèques)

NOM de l'étudiant(e) : ..... PRENOM : .....

INSCRIT EN SECTION DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR S.C.B.H. 1<sup>ère</sup> année

Adresse : .....

Téléphone : ..... Mail : ..... @ .....

Responsable légal >> Nom : .....

Adresse (si différente) : .....

Téléphone fixe : .....

***J'adhère à l'association COGEMASUP JEAN MONNET et j'accepte les modalités de fonctionnement du système de location des manuels scolaires des sections BTS, dont j'ai pris connaissance.***

Fait à ..... le ..... / ..... / 20.....

Signature :